



Notre Dame des Victoires
Voiron

REGLEMENT FINANCIER TARIFS ANNUELS 2019-2020

	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE	OBSERVATIONS
EXTERNAT	Mensuel sur 10 mois				
Contribution des familles	62,00 €	63,00 €	67,50 €	78,50 €	Assurance scolaire comprise, -20% pour le second enfant, -50% pour le troisième enfant, -100% pour le quatrième enfant, remise supplémentaire de 5% si vous avez un autre enfant scolarisé dans l'enseignement privé catholique
Projets pédagogiques et sorties	9,50 €	11,50 €	11,50 €	11,50 €	Hors voyages scolaires de plus d'une journée
Cotisations Enseignement Privé	14,00 €	15,00 €	15,00 €	15,50 €	
Garderie école matin/soir Etude collège soir	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
TOTAL MENSUEL	85,50 €	89,50 €	94,00 €	105,50 €	
DEMI-PENSION	Coût repas par forfait de 6,50 à 7,00 € Mensuel sur 10 mois				Le prix étant forfaitaire, aucun remboursement pour absence ne pourra être accordé sauf à partir d'une semaine d'absence consécutive et sur présentation d'un certificat médical
Forfait 4 jours	94,00 €	94,00 €	89,00 €	87,00 €	- 10% pour le deuxième enfant et -20% pour les suivants
Forfait 3 jours	74,00 €	74,00 €	70,00 €	69,00 €	
Forfait 2 jours	52,00 €	52,00 €	49,00 €	48,00 €	
Forfait 1 jour	27,00 €	27,00 €	25,00 €	25,00 €	
Occasionnel/jour	8,00 €	8,00 €	8,00 €	Selon le contenu du plateau	
FRAIS FIXES PAR FAMILLE	Annuel				Une seule cotisation par famille
Participation aux investissements	94,00 €				
OPTIONS					
Etude dirigée école/aide aux devoirs		65,00 € / mois			Participation à la demande des familles dans la limite des places disponibles
Cotisation APEL par famille	20,00 € /an				Si vous ne souhaitez pas adhérer, merci de le signaler avant le 15 septembre de l'année scolaire

* Frais obligatoires

Remarques :

Pour les fournitures (livres, cahiers, fichiers...) de l'école, hors trousse et cartable, la commande sera faite collectivement par l'établissement et sera facturée en septembre.

Pour le collège, les cahiers de travaux pratiques et certaines fournitures seront achetés collectivement et refacturés aux familles en septembre .

Une facture annuelle sera établie fin septembre, payable par prélèvement mensuel le 6 de chaque mois d'octobre à juin ou en ligne par Ecole Directe.